

APRC/CONSEIL D'ADMINISTRATION Mercredi 26 et jeudi 27 septembre 2018 à PARIS

Présents : Brigitte CLAUDE, Josiane ETCHEGARAY, Catherina HOLLAND, Gisèle MOIGNO, Gérard DUBUS, Luc GOURAUD, Jean-Pierre MOUTON.

Invités : les commissions issues de l'AG 2018.

La commission communication : Paul DIMA, Michel NEBOUT, Christiane PAUR, Jean DOUSSAL.

La commission juridique : Joseph AUVINET, Alain GAUTHIER.

La commission statuts : Isabelle SAINTOT, François MONBEIG, Yves MOIGNO.

A – Commission Communication

1- les 40 ans de la CAVIMAC

Le 11 octobre la CAVIMAC fête ses 40 ans à la Maison des Océans, 195 rue Saint Jacques à Paris. Les 2 administrateurs et les 2 suppléants, représentants de l'APRC, au CA de la CAVIMAC seront présents.

Dans le contexte actuel, outre la célébration de son action exemplaire (!), la caisse cherche des arguments à faire valoir pour le maintien de la spécificité d'un régime des cultes.

2- le site internet

Dans le but de rendre le site internet plus attractif, une rubrique « actualité des membres de l'APRC » est ouverte. Il s'agit d'un article court, avec un langage et un message adaptés que chacun est invité à écrire. Au rythme d'un tous les 15 jours. Il vous suffit d'envoyer votre texte à Jean-Pierre Mouton (j_pmouton@yahoo.fr).

En outre, des messages d'alerte seront envoyés pour signaler tout ce qui paraît sur le site. Pour s'assurer que tout est bien conforme au respect des données personnelles, tout ce qui est envoyé à Georges pour parution sera d'abord visé par le Directeur de Publication ou son délégué.

3- la diffusion des documents

Nous avons une diversité de publication : Endirca, Bulletins, APRC info, Procédures info. Il convient de maîtriser les coûts : un envoi du bulletin à tous les adhérents, par la poste, revient à plus de 2200 €. Ces documents seront cependant envoyés, comme par le passé, sous format papier, à ceux qui n'ont pas de messagerie courriel et à ceux qui en ont fait la demande expresse.

4- les contacts avec des journalistes

Les membres de la commission ont fait le point sur les contacts avec des journalistes et constatent qu'il est difficile de se faire connaître au niveau national. Souvent la presse locale est plus efficace.

5- des documents pour de futurs contacts

On a évoqué la constitution d'un petit dossier de 3 ou 4 documents que chacun pourrait utiliser quand il rencontre un responsable religieux ou politique.

B – Commission Statuts et Règlement intérieur

La commission propose une révision du texte des statuts de l'APRC et des règlements intérieurs de l'association et de l'assemblée générale.

Cette proposition va être mise rapidement en forme et diffusée pour être discutée dans les

régions. Le CA attend, pour sa prochaine réunion de décembre, vos amendements. Il fera une proposition de texte qui sera soumis à l'Assemblée Générale extraordinaire de mars 2019.

Les points de débats ont porté sur :

- la formulation des buts de l'association de façon élargir la cible de notre action pour se mettre en accord avec ce que suppose ESAN et pouvoir demander la reconnaissance d' « intérêt général » pour l'APRC.
- un nouveau positionnement de la commission de recours de sorte qu'elle puisse être saisie plus facilement, si besoin.
- moderniser le nom de l'association.

Le CA tient à saluer le riche travail de cette commission, active depuis la dernière AG.

C – Point juridique

1- La loi 2016-1547 parue au Journal Officiel le 19 novembre 2016 fait évoluer les Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale (TASS) : ils deviennent les chambres sociales des TGI.

Il est à noter

- que l'intéressé pourra continuer à se défendre sans avocat ;
- et qu'une association, dont l'objectif est la défense des droits sociaux et économiques de ses adhérents, fondée depuis plus de cinq ans, telle que l'APRC à partir de la modification prévue dans les statuts : l'APRC pourra donc mandater 1 représentant pour assurer la défense d'un de ses membres. Ce n'est plus réservé aux délégués syndicaux. Cela peut permettre d'étoffer notre pôle juridique ;
- que la Cour de Cassation pourra statuer au fond.

2- Sur les dossiers récents ou en cours : nous avons des jugements aux TASS de Haute-Loire, de l'Yonne, du Puy-de-Dôme, de Rennes, dans les Cours d'Appel de Paris et d'Aix-en-Provence ;

Sur les dossiers à venir : Cour de Cassation 3 dossiers, Cour d'Appel de Nancy, TASS de Clermont-Ferrand, de Montbéliard, de Caen, de Lille, de Nantes, de Bourg en Bresse. En tout une bonne quinzaine de dossiers sont en instance.

3- Par ailleurs, nos juristes cherchent de nouvelles pistes qui permettent d'élargir le contenu qui motive notre action au-delà des démarches individuelles.

D – sur la réforme des retraites

La répartition est maintenue, mais il semble qu'on s'achemine vers un régime unique ... avec respect des spécificités.

question : la CAVIMAC deviendra-t-elle un département, un service de ce grand système de protection sociale ?

Un euro cotisé donnera les mêmes droits à tous.

remarque : les cultes militent pour de faibles cotisations, ce qui induit de faibles retraites !!!

Quelle sera la gestion de ce service ? avec les seuls responsables de cultes ? avec les représentants des bénéficiaires ?

Une plate-forme de concertation existe : "participez.reforme-retraite.gouv.fr". Elle est ouverte jusqu'au 25 octobre. Bien qu'accessible à tous, elle n'intègre pas les réflexions de groupes, d'associations, de syndicats... Ses problématiques ne correspondent pas vraiment aux nôtres.

L'APRC n'a été reçue ni par Jean-Paul DELEVOYE ni par Jean-Luc IZARD. Elle n'a même

pas eu de réponse à son dernier courrier de début septembre pour demander à nouveau un rendez-vous. Mais tout arrive à qui sait attendre ?

E – Point financier

1- Situation budgétaire

Après présentation du compte de résultat, la trésorière attire notre attention sur la baisse significative des dons.

Les frais juridiques sont en continuelle augmentation. Ils sont financés par des provisions affectés à cet effet, et provenant de "dons" et "d'article 700".

2- Vérificateurs aux comptes

Yves LERAY et François HUBERT se réuniront avec la trésorière en janvier prochain pour examiner les comptes et rendre leur rapport.

F- Assemblées Générales 2019

En 2019, deux assemblées générales : l'une ordinaire, l'autre extraordinaire (pour réformer les statuts de l'APRC). Elles auront lieu les 16 et 17 mars 2019 au centre Kellermann de Paris.

Pour la soirée festive, nous avons reçu nos amis Laure-Marie et Emmanuel GAILLOT. Ils assureront un spectacle. Pour ce, nous signerons avec eux un contrat en bonne et due forme.

G – Prochain CA

Le prochain Conseil d'Administration se réunira les 12 et 13 décembre à la maison de la Salle à Paris. Ce CA ne sera pas ouvert aux délégués des régions pour des motifs de réservation de locaux. Il nous faudra envisager un report.

H- Ils nous ont quittés

Nous avons appris, le décès de Michel HALLIER, le 1^{er} mai ;
de Guy DELEBECQUE, le 04 juillet ;
de Albert GROSPERRIN, à la mi-août ;
de Aimé LOLMEDE, à la mi-août ;
de Paul CRUSSON, à la mi-septembre.

Nous exprimons à leurs proches, au nom de tous, nos sincères condoléances.

Secrétaire Luc GOURAUD